

## MISE A JOUR DE L'ANNEXE TECHNIQUE

Norme NF EN ISO/CEI 17025 v 2005

Date de révision : 02/06/2014

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

LCIE - Etablissement Nord-Est Aire de la Thur BP 8 68840 PULVERSHEIM

Dans son unité:

LABORATOIRE D'ESSAIS

Elle est accordée selon le périmètre suivant :

Electronique, informatique et télécommunication / Equipements de télécommunications / Essais de radiofréquence (120)

Pour tous les essais concernant cette accréditation :

(\*) Le laboratoire a la possibilité de mettre en œuvre toute autre norme d'essai ou norme produit utilisant le même principe de la méthode et le même type de moyens d'essai associés (A3).

La liste exhaustive des normes mises en œuvre est tenue à jour par le laboratoire.

Révision au 02/06/2014 Page 1/2



## Electronique, informatique et télécommunication / Equipements de télécommunications / Essais de radiofréquence (120)

Nature de l'essai	Objet soumis à essai	Principe de la méthode	Référence de la méthode (*)	Commentaires
Emission rayonnée Mesure d'une puissance isotropique équivalente rayonnée (PIRE)	Equipements radio de faible portée utilisés dans la gamme de fréquence comprise entre 1 GHz et 40 GHz	Mesure de la PIRE par la méthode de substitution sur un emplacement d'essai	EN 300440-1 EN 300440-2 EN 300328	Mesures de 1 GHz à 18 GHz
Mesure des rayonnements non essentiels (spurious)	Equipement radio de faible portée utilisé dans la gamme de fréquence comprise entre 9 kHz et 40 GHz	Mesure de la puissance par la méthode de substitution sur un emplacement d'essai	EN 300440-1 EN 300440-2 EN 300328 EN 300220-1 EN 300220-2 EN 300330-1 EN 300330-2 EN 302291-1 EN 302291-2	Mesures de 25 MHz à 18 GHz
Mesure d'une puissance apparente rayonnée (PAR)	Equipement radio de faible portée utilisé dans la gamme de fréquence comprise entre 25 MHz et 1000 MHz	Mesure du champ E et de la PAR (ERP) par la méthode de substitution sur un emplacement d'essai	EN 300220-1 EN 300220-2	Mesures de 25 MHz à 18 GHz
Emission rayonnée Champ H	Equipement radio de faible portée utilisé dans la gamme de fréquence comprise entre 9 KHz et 30 MHz	Mesure en espace	EN 300330-1 EN 300330-2 EN 302291-1 EN 302291-2	Mesures de 9 kHz à 30 MHz A l'exclusion des équipements de classe 3
Mesure de l'erreur en fréquence ou dans les conditions extrêmes Mesure de la largeur de bande de modulation et de la stabilité en tension basse		Mesure de la dérive en fréquence en condition extrême	EN 300220-1 EN 300330-1 EN 302291-1 EN 300440-1 EN 300328	A l'exclusion : - de mesures en bande étroite EN 300220-2 § 8.4 et § 8.5 - des équipements de classe 3 (EN 300330-1)

Commentaire [RB1]: Mettre EN 300220-2

Révision au 02/06/2014 Page 2/2